REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE – EGALITE - FRATERNITE

REUNION DU MARDI 10 MARS 2015

L'an deux mil quinze, le mardi 10 mars à 18 heures 30, le conseil municipal légalement convoqué le 4 mars 2015, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Sébastien SOLARI, Maire.

Etaient présents :
Sébastien SOLARI, Edwige MARCHAND, Sabine BEGUIN, Marc DUPONT, Aurélie MORLOT, Jessica BRAZIER, Jean-Christophe DOLAY (arrivé en retard)

Absente excusée : Florence BOURGEOIS,

Absents excusés et représentés : Antoine LEVENT donne pouvoir à Sébastien SOLARI
Caroline NOL donne pouvoir à Aurélie MORLOT
Laurent BEGUIN donne pouvoir à Sabine BEGUIN

A l'ordre du jour **:**

- Désignation du secrétaire de séance
- Demande de subvention DETR pour la création du columbarium du cimetière.
- Participation financière à la classe de neige du Collège Condorcet de Ribemont
- Transfert au SIDEN-SIAN des compétences « Assainissement Collectif », « Assainissement Non Collectif » et « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines » par la communauté de Communes des hauts de Flandre sur tout son territoire.
- Adhésion au SIDEN-SIAN des communes d'Auchy-Les-Mines et Haisnes (Pas-de-Calais) pour la compétence « eau potable » (production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine).
- Organisation des élections départementales
- Questions et informations diverses

Secrétaire de séance : Aurélie MORLOT est élue secrétaire de séance

2015/10 : Demande de subvention DETR pour la création d'un columbarium au cimetière communal.

Après les diverses explications données par Monsieur le Maire au sujet des travaux pour la création d'un columbarium au cimetière communal.

Après consultation du dossier,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte le projet tel que défini dans les différents plans et documents, pour un montant de 6 006.67 € Hors Taxes.

- Sollicite, de l'état une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoire Ruraux, de 45 % du montant HT des travaux soit 2 703.00 €.

S'engage à réaliser les travaux dès l'obtention de la subvention.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
9	0	0	0

2015/11 : Participation financière à la classe de neige organisée par le collège Condorcet de Ribemont.

L'assemblée prend connaissance de la demande de participation financière demandée par le collège Condorcet de Ribemont pour trois élèves domiciliés à Chevresis-Monceau pour leur voyage en classe de neige.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide l'octroi d'une participation financière à hauteur de 50 € par enfant (soit un total de 150 €).

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
9	0	0	0

2015/12 : Transfert au SIDEN-SIAN des compétences « Assainissement Collectif », « Assainissement Non Collectif » et « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines » par la communauté de Communes des hauts de Flandre sur tout son territoire.

Considérant que, conformément aux dispositions de l'article 34, 2°, de la loi « Valls » n°2013-403 du 17 Mai 2013, le Conseil de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre disposait de 3 mois à dater du renouvellement des instances communautaires pour procéder à la restitution éventuelle aux communes membres des compétences à caractère optionnel dont fait partie la compétence Assainissement,

Considérant que, conformément aux statuts du SIDEN-SIAN modifiés par arrêté interdépartemental en date du 12 Mai 2014, la Communauté de Communes des Hauts de Flandre adhère au SIDEN-SIAN avec transfert des compétences Assainissement Collectif, Assainissement Non Collectif et Gestion des Eaux Pluviales Urbaines sur le territoire des communes de BERGUES, BIERNE, BISSEZEELE, CROCHTE, ERINGHEM, HOYMILLE, PITGAM, QUAEDYPRE, SOCX, STEENE, WEST-CAPPEL et WYLDER et de la compétence Assainissement Collectif sur le territoire de la commune d'UXEM,

Considérant que, par délibération en date du 8 Juillet 2014 à ce jour en vigueur et rendue exécutoire, le Conseil de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre a décidé de ne pas restituer à ses communes membres les compétences Assainissement Collectif, Assainissement Non Collectif et Eaux Pluviales et par voie de conséquence, d'exercer sur tout son territoire, dès le rendu exécutoire de cette délibération, les compétences « Assainissement Collectif » et « Assainissement Non Collectif » et, dès le 1er janvier 2015, la compétence « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines ». Dans ces conditions, conformément aux dispositions de l'article L.5214-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté de Communes des Hauts de Flandre, pour les compétences Assainissement Collectif et Assainissement Non Collectif est substituée de plein droit au sein du SIDEN-SIAN pour les communes de BOLLEZEELE, BROXEELE, ESQUELBECQ, HERZEELE, LEDERZEELE, LEDRINGHEM, MERCKEGHEM, NIEURLET, VOLCKERINCKHOVE, WORMHOUT et ZEGERSCAPPEL et sera également, pour la compétence « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines », substituée de plein droit, à compter du 1er janvier 2015, pour ces mêmes communes,

Vu la délibération en date du 9 Décembre 2014 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre sollicitant son transfert au SIDEN-SIAN pour les compétences Assainissement Collectif, Assainissement Non Collectif et Gestion des Eaux Pluviales Urbaines sur l'ensemble de son périmètre,

Considérant que l'intérêt du SIDEN-SIAN et de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre est qu'il y ait unicité de gestion des compétences Assainissement Collectif, Assainissement Non Collectif et Gestion des Eaux Pluviales Urbaines sur l'ensemble du périmètre de cette Communauté de Communes,

Vu la délibération n° 34/5 adoptée par le Comité du SIDEN-SIAN lors de sa réunion du 19 Novembre 2014 par laquelle le Syndicat propose le transfert au SIDEN-SIAN par la Communauté de Communes des Hauts de Flandre des compétences Assainissement Collectif, Assainissement Non Collectif et Gestion des Eaux Pluviales Urbaines sur tout le territoire de cette Communauté de Communes,

APRES EN AVOIR DELIBERE

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
1	1	7	0

DECIDE

Le Conseil Municipal **s'abstient** pour le :

- Transfert au SIDEN-SIAN des compétences « Assainissement Collectif », « Assainissement Non Collectif » et « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines » par la Communauté de Communes des Hauts de Flandre sur tout son territoire.

2015/13 : Adhésion au SIDEN-SIAN des communes d'Auchy-Les-Mines et Haisnes (Pas-de-Calais) pour la compétence « eau potable » (production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine).

Le Conseil Municipal,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment celles des articles L.5211- 18, L.5212-16 et L.5711-1 de ce Code,

Vu la Loi n° 88-13 du 5 Janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation,

Vu la Loi n° 92-125 du 6 Février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Vu les dispositions de la Loi du 12 Juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu la Loi n° 2002-276 du 27 Février 2002 sur la démocratie de proximité,

Vu la loi n° 2003-590 du 2 Juillet 2003 « urbanisme et habitat »,

Vu les dispositions de la Loi n° 2004-809 du 13 Août 2004 relative aux Libertés et responsabilités locales,

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 Décembre 2010 modifiée de réforme des Collectivités Territoriales et notamment l'application des articles 60 et 61,

Vu la loi n° 2014-58 du 27 Janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPAM),

Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 Avril 1971 portant création du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Nord (SIAN),

Vu les arrêtés successifs portant extension ou réduction du périmètre et modification des statuts du SIAN et notamment celui du 21 Novembre 2008 dotant le SIAN d'une compétence à la carte supplémentaire « Eau Potable et Industrielle » et d'un changement de dénomination, à savoir le SIDEN-SIAN,

Vu l'arrêté interdépartemental en date du 12 Mai 2014 portant modifications statutaires du SIDEN-SIAN dotant également le Syndicat d'une compétence à la carte supplémentaire « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,

Vu la délibération en date du 16 Décembre 2014 du Conseil Municipal de la commune de HAISNES sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN pour la compétence Eau Potable (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine),

Vu la délibération en date du 16 Décembre 2014 du Conseil Municipal de la commune d'AUCHY LES MINES sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN pour la compétence Eau Potable (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine),

Vu la délibération n° 53/3e adoptée par le Comité du SIDEN-SIAN lors de sa réunion du 18 Décembre 2014 par laquelle le Syndicat propose l'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de HAISNES, pour la compétence « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine),

Vu la délibération n° 52/3d adoptée par le Comité du SIDEN-SIAN lors de sa réunion du 18 Décembre 2014 par laquelle le Syndicat propose l'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune d'AUCHY-LES-MINES, pour la compétence « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine),

Considérant que le Conseil Municipal estime qu'il n'est pas de l'intérêt de la commune d'approuver ces nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN,

APRES EN AVOIR DELIBERE

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
3	4	2	0

DECIDE

Le Conseil Municipal **n'accepte pas** :

- Adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de HAISNES (Pas-de-Calais) pour la compétence « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine).

- Adhésion au SIDEN-SIAN de la commune d'AUCHY-LES-MINES (Pas-de-Calais) pour la compétence « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine).

Organisation des élections départementales

Le planning de la tenue du bureau de vote pour les dimanches 22 et 29 mars 2015 est validé.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe l'assemblée sur la remise à la position initiale du panneau d'agglomération route de Parpeville.
- Une réflexion sur la sécurité routière sur le territoire est proposée.
- L'assemblée prend connaissance du devis de TICASSO pour la réalisation d'un site internet pour la commune : d'autres devis seront demandés.
- Monsieur le Maire informe l'assemblée que la CCVO organise une réunion le lundi 23 mars 2015 à 19h sur la mise en place du programme historique de la Grande Guerre 2015-2016
- Monsieur le Maire informe l'assemblée que les Etablissements Leclerc de Chambry organisent une exposition de fin d'année
- Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée de la demande de l'Association Kid's et co qui souhaite réaliser un vide grenier le 26 avril 2015.
- La commission budget se réunira le 2 avril 2015
- L'Eglise est sale et les marches sont en mauvais état.
- L'assemblé fait un point sur les prêts communaux
- Dégradation dans le local des activités périscolaires par un élève.
- Une réunion publique dans le cadre des élections départementales aura lieu le jeudi 12 mars à 18h.

Séance levée à 20h20

Délibérations – séance du 10 mars 2015

N° d'ordre	Motif	N° page
2015/10	Demande de subvention DETR pour la création du columbarium du cimetière.	1-2
2015/11	Participation financière à la classe de neige du Collège Condorcet de Ribemont	2
2015/12	Transfert au SIDEN-SIAN des compétences « Assainissement Collectif », « Assainissement Non Collectif » et « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines » par la communauté de Communes des hauts de Flandre sur tout son territoire.	2-3
2015/13	Adhésion au SIDEN-SIAN des communes d'Auchy-Les-Mines et Haisnes (Pas-de-Calais) pour la compétence « eau potable » (production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine).	3

Signatures : séance du 10 mars 2015

Sabine BEGUIN	Florence BOURGEOIS *Absente*	Jessica BRAZIER
Antoine LEVENT Représenté par Sébastien Solari	Sébastien SOLARI	Marc DUPONT
Jean-Christophe DOLAY	Edwige MARCHAND	Laurent BEGUIN Représenté par Sabine BEGUIN
Aurélie MORLOT	Caroline NOL Représenté par Aurélie MORLOT	